

Tribune politique de la majorité

Fusion des intercommunalités : soyons vigilants !

- *Pourquoi une fusion ?*

Depuis de nombreux mois, la fusion des intercommunalités d'Ile-de-France est un sujet qui fait l'actualité. En effet, aujourd'hui, notre région compte 19 Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre en petite couronne et 94 en grande couronne. Si les 19 premiers sont appelés à disparaître au profit des territoires de la Métropole du Grand Paris, les 94 autres sont amenées à fusionner afin d'atteindre une taille de 200 000 habitants minimum.

C'est la loi MAPTAM du 27 janvier 2014 qui organise la réalisation de ce schéma régional de coopération intercommunale (SRCI) qui porte sur les départements de l'Essonne, de la Seine-et-Marne, des Yvelines et du Val d'Oise. Cette loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles a pour objectif de faire valoir les politiques et les projets de ces intercommunalités au niveau régional.

- *Où en sommes-nous dans le secteur du grand Roissy ?*

La fusion qui nous concerne englobe les EPCI de Roissy Porte de France, de Val de France et d'une partie de Plaines et Monts de France (17 communes). Le projet de schéma réalisé par le Préfet de la région Ile-de-France et signé par les Préfets de département présente une population totale de 345 988 habitants, répartis sur 42 communes. C'est sur ce périmètre que les Conseils Municipaux et les organes délibérants des EPCI sont appelés à donner leur avis. La Communauté d'Agglomération Roissy Porte de France a d'ores et déjà émis un avis favorable.

- *De nouveaux enjeux, une vigilance accrue*

Passer de 19 à 42 communes et de 88 000 à 345 000 habitants n'est pas neutre. Si le développement du Grand Roissy est un atout en termes d'emploi et de compétitivité, il est essentiel de se montrer vigilant sur la question des services publics et de la fiscalité. Si aujourd'hui chaque Communauté d'Agglomération a son propre fonctionnement et ses propres compétences, il faudra mener des discussions avec nos voisins, notamment sur la mutualisation des services, tout en restant attentif sur les conséquences éventuelles sur les communes.

De plus, les dotations mais aussi la fiscalité, qu'elle concerne les ménages ou les entreprises, va également devoir connaître des ajustements dans le temps sur lesquels les élus devront porter leur attention.

Enfin, la diversité des communes du à la grandeur du périmètre peut être source de conflit et le mode de fonctionnement futur doit prévenir tout risque entre les communes rurales et urbaines en trouvant un juste équilibre.

Le dialogue, le consensus et le sens des responsabilités seront sans doute les clés de la réussite de cette fusion demandée par l'État. Il est absolument primordial, qu'à l'image de ce qu'est la CARPF, la future intercommunalité reste un outil au service des communes et de ses habitants.

**Pour la majorité municipale
Jean-Marie-Fossier**